|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Troisième réunion interrégionale (IRM‑3) chargée de la préparation de la CMDT**  **Genève, Suisse, 10-11 mars 2022** | | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  | |  | |
|  | | **Document** **IRM21-3/69-****F** | |
| **3 mars 2022** | |
| **Original:** **anglais** | |
| Directrice du Bureau de développement des télécommunications | | | |
| Bases à prendre en compte pour la répartition des documents et de la charge de travail entre les commissions à la CMDT-21 | | | |
|  | | | |
| **Domaine prioritaire:**  Sans objet.  Résumé:  On trouvera dans le présent document une proposition concernant les bases à prendre en compte pour la répartition des documents lors de la CMDT-21, qui est soumise pour examen compte tenu de la structure proposée pour la CMDT-21 approuvée par le GCDT à sa réunion de 2021.  Résultats attendus:  Les participants à la réunion IRM-3 sont invités à prendre note du présent document.  Références:  [TDAG-21/17](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-TDAG28-C-0017) | | | |

Afin de répartir le mieux possible la charge de travail entre les commissions de la CMDT-21 responsables des questions de fond, la proposition de répartition suivante est soumise aux participants à la réunion IRM-3 pour examen, afin qu'ils fournissent d'éventuelles orientations à la Directrice du BDT concernant l'organisation de la Conférence. La proposition de répartition des documents est fondée sur le mandat de chaque commission et sur la nécessité d'équilibrer la charge de travail, afin d'éviter les goulets d'étranglement au niveau des commissions et de garantir le bon déroulement des travaux de la Conférence.

À toutes fins utiles, le projet de structure de la Conférence approuvé par le GCDT à sa réunion tenue du 24 au 28 mai 2021 est reproduit dans le Document [TDAG-21/17](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.itu.int%2Fdms_pub%2Fitu-d%2Fmd%2F18%2Ftdag28%2Fc%2FD18-TDAG28-C-0017!!MSW-E.docx&wdOrigin=BROWSELINK).

|  |
| --- |
| Commission 3: Objectifs |
| **Mandat**: examiner et adopter l'ordre du jour et formuler des propositions concernant l'organisation des travaux; examiner et approuver les produits et les résultats correspondant aux différents objectifs; examiner et approuver les Questions confiées aux commissions d'études et les initiatives régionales connexes et élaborer des lignes directrices pour leur mise en œuvre; examiner et approuver les résolutions pertinentes; et veiller à ce que les produits soient conformes à la méthode de gestion axée sur les résultats, qui vise à améliorer l'efficacité de la gestion et la responsabilité. |
| • **Mandat de toutes les Questions confiées aux commissions d'études**  • **Plan d'action de la CMDT**  • **Résolution 17** – *Mise en œuvre aux niveaux national, régional, interrégional et mondial des initiatives régionales approuvées par les régions et coopération en la matière*  • **Toutes les autres résolutions ou recommandations** ne figurant pas dans la liste des **résolutions ou recommandations** examinées par la Commission 4 ou le Groupe de travail de la plénière |
|  |
| Commission 4: Méthodes de travail de l'UIT-D |
| **Mandat**: examiner et adopter l'ordre du jour et formuler des propositions concernant l'organisation des travaux; examiner les propositions et les contributions se rapportant à la coopération entre les membres; évaluer les méthodes de travail ainsi que le fonctionnement des Commissions d'études de l'UIT-D et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT); évaluer et déterminer les options possibles pour optimiser l'exécution des programmes et approuver les modifications à apporter à ces programmes dans le but de renforcer les synergies entre les Questions confiées aux commissions d'études, les programmes et les initiatives régionales; et soumettre à la plénière des rapports, notamment des propositions sur les méthodes de travail de l'UIT-D pour mettre en œuvre le programme de travail de ce Secteur, sur la base des rapports du GCDT et des commissions d'études soumis à la conférence ainsi que des propositions des États Membres de l'UIT, des Membres du Secteur de l'UIT-D et des établissements universitaires participant aux travaux de ce Secteur. |
| • **Résolution 1** – *Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT*  • **Résolution 2** –*Établissement de commissions d'études*  • **Résolution 5** –*Renforcement de la participation des pays en développement aux activités de l'UIT*  • **Résolution 21** –*Coordination et collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales*  • **Résolution 24** –*Pouvoir conféré au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications d'agir entre les Conférences mondiales de développement des télécommunications*  • **Résolution 27** –*Admission d'entités ou d'organisations à participer comme Associés aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT*  • **Résolution 31** –*Travaux préparatoires régionaux pour les conférences mondiales de développement des télécommunications*  • **Résolution 53** –*Cadre stratégique et financier pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action de Dubaï*  • **Résolution 59** –*Renforcer la coordination et la coopération entre les trois Secteurs sur des questions d'intérêt mutuel*  • **Résolution 61** –*Nomination et durée maximale du mandat des présidents et vice-présidents des commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications*  • **Résolution 71** –*Renforcement de la coopération entre les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT*  • **Résolution 81** –*Perfectionnement des méthodes de travail électroniques pour les travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT*  • **Résolution 82** –*Préserver et promouvoir le multilinguisme sur l'Internet en faveur d'une société de l'information inclusive*  • **Résolution 86 –** *Utilisation au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité* |
|  |
| Groupe de travail de la plénière: Contribution de l'UIT‑D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027 et Déclaration de la CMDT |
| **Mandat**: élaborer un projet de Déclaration de la CMDT et la contribution du Secteur de l'UIT-D au Plan stratégique de l'Union qui sera adopté par la prochaine Conférence de plénipotentiaires. |
| • **Déclaration de la CMDT**  • **Contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT**  • **Résolution 30** – *Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_